



Communiqué de presse

Paris, le 20/06/2018

Nathalie Beaudemoulin est nommée Directrice du Contrôle des Pratiques Commerciales de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'ACPR), à compter du 1er juillet 2018.

Olivier Fliche, Directeur, prend la tête du pôle Fintech-Innovation de l'ACPR à compter de la même date.

Entrée à la Banque de France en 1995, Nathalie Beaudemoulin, 46 ans et diplômée de Sciences Po Paris, a d'abord exercé des fonctions de contrôleur d'établissement bancaire avant de rejoindre pour deux ans la direction financière d'un groupe bancaire dans le cadre d'un détachement. Entre 2006 et 2012 elle occupe le poste d'adjoint puis de chef du service des études comptables de l'ACPR et participe à ce titre aux travaux de l'Autorité des Normes Comptables. Entre 2012 et 2016 elle est Directrice Adjointe des Agréments de l'ACPR, en charge de l'agrément des dossiers bancaires et assurantiels. Depuis juin 2016, elle était la coordinatrice du pôle Fintech Innovation et la co-animatrice -avec son homologue de l'Autorité des marchés financiers- du Forum Fintech, instance de dialogue avec les acteurs innovants.

Olivier FLICHE, 47 ans, ingénieur général des mines, est ancien élève de l'École Polytechnique, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et membre de l'Institut des Actuaraires. Entré en 1994 comme commissaire contrôleur à la Commission de contrôle des assurances (CCA), il effectue des missions pour cette autorité, ainsi que pour l'Inspection générale des finances et la Cour des comptes. Entre 2001 et 2003, il est expert national détaché à la Commission européenne où il travaille sur les débuts de la réforme des règles prudentielles (« Solvabilité 2 ») puis, à partir de 2003, chef de brigade à l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM). En mars 2010, à la création de l'ACP, il devient directeur de la 2ème direction du Contrôle des assurances et rejoint, en 2012, le contrôle sur place bancaire. Il dirigeait la Direction du contrôle des pratiques commerciales depuis août 2013 et a, à ce titre, assuré la coordination du pôle commun ACPR-AMF entre 2014 et 2016.



À propos de l'ACPR : Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.